



Doc. 11645

21 juin 2008

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Addendum au rapport

Président de l'Assemblée

1. Le Président de l'Assemblée a reçu, conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 3, du Règlement, les pouvoirs des représentants et des suppléants pour la deuxième partie de la session ordinaire de 2008 de l'Assemblée, transmis en bonne et due forme par les autorités compétentes des Etats membres.
2. L'Assemblée est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-après.
3. A la suite de la démission de M. Harald Himmer, l'*Autriche* a désigné un nouveau représentant.
4. A la suite d'élections législatives, *Malte* a désigné une nouvelle délégation.
5. En cas de réclamation ou de contestation motivée, les pouvoirs contestés seront renvoyés sans débat à la commission appropriée qui fera rapport à l'Assemblée, conformément aux articles 7 et 8 du Règlement.

Autriche

Représentant

- M. Franz Eduard Kühnel, ÖVP

Malte

Représentants

- M. Francis Agius, Nationalist Party
- M. Robert Arrigo, Nationalist Party
- M. Joseph Debono Grech, Malta Labour Party

Suppléants

- M. Joseph Falzon, Nationalist Party Mme Dolores Cristina, Nationalist Party
- Leo Brincat, Malta Labour Party

